

## DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMSC-2022-09-16

## **DÉCISION DU MAIRE**

OBJET: Règlement intérieur valant convention d'occupation de la cathédrale – Concert organisé par monsieur Didier BOHL – Président de l'association « St Vincent de Paul pour le 04 »

le mercredi 16 novembre 2022

## Le Maire de la Commune de Sisteron,

**VU** la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**VU** la proposition de monsieur Didier BOHL, Président de l'association « **St Vincent de Paul pour le 04 »** domicilié à 04200 Sisteron 101 rue Deleuze, organisateur du concert cité en objet.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de donner une autorisation pour l'occupation de la cathédrale Notre Dame des Pommiers pour l'organisation d'un concert le mercredi 16 novembre 2022 à 18 heures 30.

## **DÉCIDE**

<u>ARTICLE 1</u>: d'approuver le règlement intérieur valant convention d'occupation de la cathédrale Notre Dame des Pommiers pour le concert organisé par monsieur Didier BOHL, Président de l'Association « **St Vincent de Paul pour le 04** » devant avoir lieu le mercredi 16 novembre 2022 à 18 heures 30.

**ARTICLE 2:** La mise à disposition est gratuite de 16 heures 30 à 20 heures 30.

**ARTICLE 3 :** Celle-ci sera applicable dès notification.

ARTICLE 4: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

**ARTICLE 5** : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et monsieur Didier BOHL, cité ci-dessus.

Fait à Sisteron, le 7 novembre 2022

Pour copie conforme
Le Maire.

Le Maire, Daniel SPAGNOU